

## Contrat de réservation d'un séjour au «Gîte en Paille »

Madame, Monsieur,  
nous avons le plaisir de vous proposer la **réservation d'un séjour dans Le Gîte en Paille**, maison entièrement non-fumeur, au lieu-dit Roucollias, 24620 Peyzac-Le Moustier.

Nom .....

Prénom .....

Nombre de personnes en tout .....

dont ..... adultes et ..... enfants

*(pour les enfants, merci de spécifier les âges/// information utile pour préparer les lits)*

Adresse .....

Ville .....

Pays .....

Téléphone .....

Courriel .....

Zones tarifaires	Tarifs par semaine sans stage	Tarifs forfait weekend sans stage
Zone1 (janvier, février, mars, avril- novembre, décembre)	530,00 €	200,00 €
Zone2 (mai, juin – septembre, octobre)	630,00 €	200,00 €
Zone3 (juillet et août)	730,00 €	Non disponible

Pour tous détails sur les tarifs, voir aussi le site internet [www.roucollias.fr](http://www.roucollias.fr), S.V.P., Merci! Tarifs par semaine pour 6 personnes – Tarif forfait week-end pour 4 personnes - Taxe de séjour comprise]

**Pour un séjour avec option, merci de spécifier ici (cf. tarifs indiqués sur le site internet):**

**Intitulé de l'option:** .....

**Zone** ..... **Nombre de participants :** .....

**Semaine ou weekend** (rayer la mention inutile) à ..... € par personne

**Demandes ou besoins spécifiques (handicaps)** .....

.....

.....

**RÉSERVATION « CLASSIQUE » (SANS OPTION) :**

**Date du séjour :**

**du .....** (arrivée entre 17 et 18h – sauf spécifié autrement),

**au .....** (départ entre 10h et 11h - sauf spécifié autrement),

(Arrivée le vendredi entre 18h et 19h et départ le dimanche entre 10h et 11h pour les forfaits week-end).

**Séjour zone .....** avec offre spéciale\* .....

**Forfait week-end .....** avec offre spéciale\* .....

*(merci de rayer les mentions inutiles)*

**Consommations d'eau et d'électricité incluses (respectivement): 4 m<sup>3</sup>/semaine et 6 kW/h/jour**

**Animaux domestiques avec accord préalable (logement dans le jardin) : .....**

**# Demandes ou besoins spécifiques (handicaps) .....**

.....  
.....  
.....

*(\*)les offres ne sont pas cumulables avec d'autres tarifs spéciaux/ préférentiels*

La validation de la réservation se fait après un versement de 25 % de la totalité du montant de la location, envoyé par chèque (à l'ordre de M ou Mme Bangert Stefan) ou par virement bancaire (merci de spécifier le nom de la personne signant le contrat) sur le compte suivant :

**la Banque Postale, Centre financier de Toulouse:**

**Titulaire du compte:** M. ou Mme BANGERT Stefan

**Établissement :** 20041 **Guichet:** 01016

**N° de compte:** 0915853J037

**Clé RIB:** 51

**BIC (SWIFT) :** PSSTFRPPTOU

**IBAN :** FR15 2004 1010 1609 1585 3J03 751

Je soussigné(e), M./Mme ..... déclare accepter les termes du contrat après avoir pris connaissance des conditions particulières figurant en page 3.

A ....., le ..... 2018

*(signature client)*

*(signature propriétaires Bangert)*

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LOCATION

**ARTICLE 1 - Préliminaires :** Le contrat de location est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en gîte. Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Les propriétaires s'engagent à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

**ARTICLE 2 – Réservation:** Les tarifs indiqués sur notre site internet sont des prix à la semaine et/ou pour les séjours « forfaits week-end » pour maximum 4 ou 6 personnes selon le forfait (supplément pour toute personne en sus, maximum 7 personnes), taxe de séjour comprise. Tous les séjours comprennent un forfait de 4 m<sup>3</sup> d'eau par semaine et une bouteille de gaz. Le chauffage n'est pas compris (vente de sac de granulés sur place; voir avec les propriétaires). La réservation devient confirmée lorsqu'un acompte de 25% ainsi qu'un exemplaire du contrat signé par le client ont été retournés aux propriétaires, M. et Mme Bangert (sauf autres cas mentionnés).

**ARTICLE 3 – Règlement du solde:** Le solde est à régler un mois avant la date d'arrivée, par chèque à l'ordre de M. ou Mme Bangert ou par virement bancaire (voir les coordonnées en page 2/3). Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente. Si la demande de réservation est effectuée **moins d'un mois avant le début du séjour, la totalité du règlement est exigée à la confirmation de réservation (Tel., courrier ou courriel de M. ou Mme Bangert).**

**§3.1 – Pour les séjours avec offre spéciale de réduction, le solde (non remboursable) est exigé à la confirmation de réservation.**

**ARTICLE 4 - Durée du séjour :** le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**ARTICLE 5 – Arrivée et départ :** Les séjours s'effectuent du samedi au samedi (des dérogations sont possibles à la semaine en basse saison – nous consulter), les forfaits week-end du vendredi au dimanche (des dérogations sont possibles pour des nuitées en semaine – nous consulter). Sauf avis contraire, le client doit se présenter le jour mentionné sur le contrat entre 17h et 18h pour les séjours semaine et 18h et 19h pour les forfaits week-end. En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir par téléphone les propriétaires. Les prestations non consommées au titre de ce retard ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Le départ s'effectue le jour indiqué entre 10h et 11h00 pour les séjours semaine comme pour les forfaits week-end.

**ARTICLE 6 – Annulation :** Pour toute annulation du fait du client, et signalée par écrit avec accusé de réception, les sommes remboursées seront les suivantes :

- Annulation plus de 30 jours avant le début du séjour: l'acompte reste acquis, soit 25% du séjour ou forfait, les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.
- Annulation intervient à moins de 30 jours avant le début du séjour: l'acompte reste acquis aux propriétaires qui se réservent le droit de réclamer/conservent le solde du prix de l'hébergement.
- En cas de non-présentation du client à 18h le jour prévu de début de séjour ou 19h pour le forfait week-end, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste acquis aux propriétaires qui se réservent le droit de réclamer/conservent le solde du prix de l'hébergement.
- En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis aux propriétaires.
- **Pour les séjours/ forfaits avec offre spéciale de réduction**, l'acompte reste acquis aux propriétaires qui se réservent le droit de réclamer/conservent le solde du prix de l'hébergement si non encore réglé. (voir aussi Article 3.1)
- Pour toute annulation du fait des propriétaires, sauf imposée par des circonstances de force majeure, le client recevra la totalité des sommes versées.

**Ces dispositions ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord à l'amiable.**

**ARTICLE 7 – Capacité d'hébergement :** Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, les propriétaires sont en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des propriétaires, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**ARTICLE 8 – Dépôt de garantie et état des lieux:** il est convenu qu'un inventaire des lieux loués sera effectué conjointement entre les propriétaires et le locataire au début et à la fin du séjour semaine/ forfait week-end. Toute perte ou tout dégât donnera lieu à une indemnisation (règlement à l'amiable ou présentation de facture selon). **Une caution de 400 euros sera demandée au locataire, à titre de dépôt de garantie, dès son arrivée (respectivement 2 chèques: le premier de 300 euros pour la maison et le second de 80 euros pour le ménage/ état de salubrité).** Les dépôts de garantie seront restitués au plus tard 15 jours après la fin du séjour.

**ARTICLE 9 - Divers :** Tout excédent de consommation ainsi que le chauffage si utilisé, devront être réglés par le locataire aux propriétaires avant son départ des lieux loués. La location de linge de toilette ou d'autres prestations dites « annexes » est possible (cf. le site internet [www.roucollias.fr](http://www.roucollias.fr)). Le règlement de ces prestations se fait directement sur place.

**ARTICLE 10 – Animaux :** Les animaux domestiques ne sont pas admis dans le Gîte en Paille (sauf accord préalable). En cas de non respect de cette clause par le client, les propriétaires peuvent refuser les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des propriétaires, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**ARTICLE 11 – Litiges :** le seul tribunal compétent est celui de Sarlat-La Canéda.